

## Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

### Technicien hospitalier

#### Informations sur le concours

|                                                |                                                                                  |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Publié le :                                    | 28-09-2026                                                                       |
| Filière :                                      | Filière technique                                                                |
| Catégorie :                                    | B                                                                                |
| Type(s) de concours :                          | Sur épreuves                                                                     |
| Voie(s) d'accès :                              | Interne                                                                          |
| Nombre de postes offerts par l'établissement : | 1                                                                                |
| Adresse d'envoi email des candidatures :       | <a href="mailto:gotti.prescilia@ch-avignon.fr">gotti.prescilia@ch-avignon.fr</a> |
| Date du concours :                             | 07-12-2026                                                                       |
| A propos du poste :                            |                                                                                  |

Un concours est ouvert en vue de pourvoir 1 poste de technicien hospitalier au Centre Hospitalier Henri Duffaut :

#### SPECIALITÉS :

DOMAINE LOGISTIQUE ET ACTIVITES HOTELIERES  
GESTION DE LA LOGISTIQUE : 1 POSTE

#### Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON

Ville : 84000 Avignon

#### Pour candidater

Date limite de candidature : 15-10-2026

Conditions de candidature :

#### CONDITIONS DE CANDIDATURES

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.

*Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions (à noter que seule l'administration est habilitée à demander ce document).*

## ORGANISATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites d'admissibilité comprennent deux épreuves écrites, chacune d'une durée de deux heures et de coefficient 2 :

1° Une épreuve consistant en la vérification, au moyen de questionnaires ou par tout autre support à constituer ou à compléter, des connaissances théoriques, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante ;

2° Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un technicien hospitalier dans l'exercice de ses fonctions au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

La liste d'admissibilité est établie par le jury par ordre alphabétique et aussi par spécialité lorsque le concours est ouvert pour des postes de spécialités différentes.

Elle fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission consiste, après une présentation succincte par le candidat de son parcours professionnel et de sa formation, en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle et, notamment, ses connaissances administratives générales ainsi que ses connaissances techniques.

Pièces à fournir :

1) Lettre de motivation dans laquelle le candidat indique son souhait de concourir ;

2) Curriculum Vitae détaillé établi par le candidat ;

3) Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle du candidat, accompagné des pièces justificatives correspondant à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat (à récupérer auprès de la Direction des Ressources Humaines).

4) Copie de la carte nationale d'identité française ;

5) Un état signalétique des services publics accomplis (sera automatiquement fait par la Direction des Ressources Humaines).

Mail pour l'envoi des candidatures :

[gotti.prescilia@ch-avignon.fr](mailto:gotti.prescilia@ch-avignon.fr)

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

CENTRE HOSPITALIER HENRI DUFFAUT  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
305 RUE RAOUL FOLLEREAU  
84902 AVIGNON CEDEX 9